

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 97

présenté par
M. Loos et Mme Rosso-Debord

ARTICLE 23

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« *a) bis* Au 1°, le mot : « dix » est remplacé par le mot : « huit » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.